

Extrait du Ecrivains pour la Paix

<http://uniep.free.fr>

FORMATION DES AMBASSADEURS POUR LA PAIX

**FORMATION DES
AMBASSADEURS POUR LA
PAIX : UN CONCEPT
POLYSEMIQUE**

- Formation des ambassadeurs pour la paix - Module 01. La paix, un concept polysémique -
Date de mise en ligne : samedi 21 février 2015

Description :

Formation des ambassadeurs pour la Paix

Module 01. La paix, un concept polysémique

Ecrivains pour la Paix

(Par Athanase VANTCHEV de TRACY, poète français)

Formation des ambassadeurs pour la Paix

Module 01. La paix, un concept polysémique

Formation des ambassadeurs pour la Paix

Module 01. La paix, un concept polysémique

(Par Athanase VANTCHEV de TRACY, poète français)

1- Thomas HOBBS et Jean Jacques Rousseau : deux conceptions différentes de la Paix.

La paix ne semble pouvoir se définir que négativement, comme absence de guerre. C'est la définition qu'en donne Hobbes dans le « Léviathan ». La position de Hobbes est fort pessimiste : l'état de nature est un état de guerre perpétuelle des hommes entre eux, dont il faut échapper à tout prix en instaurant l'Etat : dans l'état de nature (l'état dans lequel se trouve l'homme avant l'établissement de la société), dit Thomas Hobbes (1588-1679), l'un des fondateurs de la philosophie politique moderne, « l'homme est un loup pour l'homme » ; dans l'état civil (l'état où l'on vit en société organisée), « l'homme est un dieu pour l'homme ». On ne peut pas faire confiance à l'être humain pour vivre en paix. L'homme est plutôt méchant par nature et il a besoin de la contrainte d'une structure politique pour apprendre à vivre en paix.

La position de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) diffère totalement de celle de Hobbes. Selon l'écrivain, philosophe et musicien suisse d'expression française, la guerre est par essence un concept social et non un état naturel. L'homme dans l'état de nature ne pouvait être violent, il était plutôt un animal timide, replié sur lui-même, qui ne connaissait qu'une possession provisoire pouvant donner naissance à quelques querelles, mais pas à la guerre, qui suppose l'existence d'un Etat. « L'homme est bon par nature, c'est la société qui le pervertit en introduisant la rivalité autour de la propriété. La guerre pose le problème du statut de la propriété. La propriété n'est pas la possession. La propriété est de droit, tandis que la possession est de fait. L'Etat définit le droit. Pour être plus précis : la possession concerne le rapport de l'homme avec des choses, non le rapport de personne à personne. La propriété suppose une reconnaissance sociale, une reconnaissance par le droit de la légitimité de la possession. L'Etat doit veiller à la sauvegarde des citoyens qui sont par essence des personnes ayant leurs propres biens. Quand deux Etats entrent en guerre, non seulement le vainqueur prétend entrer en possession du sol qu'il a conquis, mais il soumet aussi le vaincu ; or soumettre un autre Etat, c'est soumettre ceux-là dont l'Etat est composé, c'est soumettre les citoyens de l'Etat à une tutelle étrangère, c'est au final les traiter comme des choses dont on peut disposer à sa guise ». La Paix est absence de conflit armé entre des nations, des États, des groupes humains. Par extension, elle est concorde, union, harmonie, association, alliance, accord, entente, fraternité, solidarité. Entre de simples hommes, il y a seulement querelle. La guerre existe non dans l'affrontement de deux volontés individuelles, mais de deux volontés d'Etats. L'homme ne participe à la guerre qu'en tant que citoyen membre d'un Etat, et il y participe au premier chef comme soldat. La guerre suppose nécessairement l'existence de l'Etat, d'une volonté d'Etat, elle suppose un territoire d'Etat, une volonté politique organisée qui est celle d'un peuple doté d'un pouvoir centralisé.

2- La Paix selon la charte de l'ONU

Au plan collectif, la Paix désigne l'absence de violence, de sévices, de coups, de brutalités, de répressions, de pogroms, de contraintes. La Paix exclut l'ardeur, la frénésie, la fureur, le déchaînement, la furie, l'impétuosité, l'âpreté, l'intensité, l'agressivité, la véhémence, la virulence, l'emportement, l'excès, la démesure, la force, la fougue, la passion. Elle est tout le contraire de la violence et de la guerre entre groupes humains. En ce sens, la paix entre les nations est l'objectif de nombreux hommes et organisations telles que la SDN ou SdN et l'ONU. La SDN, Société des Nations, était une organisation internationale introduite en 1919 par le traité de Versailles, lui-même élaboré au cours de la Conférence de paix de Paris (1919) dans le but de conserver la paix en Europe après la Première Guerre mondiale. Les objectifs de la SDN comportaient le désarmement, la prévention des guerres au travers du principe de sécurité collective, la résolution des conflits par la négociation et l'amélioration globale de la qualité de vie. L'ONU, l'Organisation des Nations unies ou encore Nations unies est une organisation internationale fondée le 26 juin 1945 à San Francisco pour résoudre les problèmes internationaux. L'ONU succède à la SDN. Cette organisation ne dispose pas de force militaire, mais elle peut demander aux Etats-membres de fournir des contingents pour assurer la paix. Depuis l'adhésion du Monténégro en 2006, l'ONU compte désormais la quasi totalité des États du monde, soit 192 sur les 195 qu'elle reconnaît - les seuls États n'étant pas membres étant le Vatican (qui a cependant un statut d'observateur), les îles Cook (Etat indépendant en libre association avec la Nouvelle Zélande) et Nioué (Etat indépendant en libre association avec la Nouvelle Zélande). Certaines entités prétendant à un statut d'État ne sont pas représentées à l'ONU : c'est le cas de la République de Chine ayant pour territoire Taïwan, ou prétendant former des nations comme l'Autorité palestinienne. Les six organes principaux de l'ONU sont : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat général qui émane de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le Conseil de tutelle, le Conseil économique et social, la Cour pénale internationale, la Cour internationale de justice. Les quatre derniers organes émanent de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est le principal organe de délibération. Elle se compose des représentants de tous les Etats-membres, qui disposent chacun d'une voix. Les décisions sur des sujets importants tels que la paix et